



## Lettre ouverte à Monsieur Frédéric Gauthey Président du GES et Directeur général de Prosegur France

### "Prime Covid-19" : que fait le GES ?

En votre qualité de Président du GES, et de Directeur général chez Prosegur France, **vous multipliez les déclarations d'autosatisfaction** au niveau de notre branche professionnelle, et ce à l'issue de la première année d'existence du GES (issue du rapprochement de l'USP avec le SNES).

**Autosatisfaction qui se solde par un échec des NAO 2021** pour la partie salariale, après avoir proposé une augmentation dérisoire de 0,4% de la grille salariale. Le 1<sup>er</sup> coefficient de la grille restera donc en dessous du SMIC en 2021.

Les salariés de Prosegur France sont profondément choqués par votre silence assourdissant sur le sujet du versement de la prime Covid-19 :

- Pas un mot de reconnaissance à leurs égard,
- Le sujet n'a jamais été abordé ni au sein de l'entreprise, ni au niveau du GES (organisation patronale que vous dirigez depuis maintenant un an), qui dans un communiqué de presse du 15 avril dernier a considéré l'octroi d'une "Prime Covid-19" comme illogique, inopportune, et irréaliste.
- Aucune reconnaissance des salariés de votre entreprise, salariés qui pourtant ont été largement exposés sur leurs postes de travail, en première ligne, au flux humain, au danger existant, pendant la crise sanitaire du Covid-19,
- D'autres entreprises du secteur ont su négocier et reconnaître l'engagement et l'exposition au risque supportés par leurs salariés (Securitas France Sarl, Protectim, Byblos, SPG Groupe, Procedo...)

Pourquoi, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, faites-vous preuve d'autant de négligence à l'égard de vos collaborateurs et des salariés concernés au niveau de la branche professionnelle que vous représente ?

Nous sommes donc en droit de vous demander de prendre vos responsabilités, et d'ouvrir instamment une négociation digne de ce nom au sujet du versement d'une "Prime Covid-19".

Nous exigeons le respect et la reconnaissance de l'ensemble des collaborateurs de votre entreprise, et de la profession.

Par le présent courrier, **nous vous demandons de recevoir une délégation de salariés prêts à discuter de manière responsable et constructive pour le versement d'une prime "Covid-19".**

Nous tenons à vous rappeler que cette prime est défiscalisée à hauteur de 1000 euros, conformément aux dispositions mise en place par le gouvernement.

Nous ne voulons plus de grands discours, mais nous exigeons des actes concrets.

A Vincennes, le 24 août 2020

Service juridique : 09 81 94 43 91

Erik : 06 26 16 33 28

David : 06 62 90 87 28

Ne pas jeter et ne pas diffuser sur la voie publique